Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE le règlement mentionné ci-dessous, adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 17 mars 2022, est entré en vigueur le 22 avril 2022, date de la délivrance du certificat de conformité à son égard émis suite à l'approbation par le conseil des maires de la MRC des Laurentides :

- **Règlement (2022)-102-65-3** modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la superficie d'implantation au sol maximale des bâtiments principaux des groupes d'usages H-1 et V-1.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en communiquant avec le Service du greffe au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 4 mai 2022.

Maude Picotin, greffière adjointe par intérim